

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire

Présents : Messieurs BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - BOUTES Francis - FOREZ Daniel - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric

Mesdames GROUSSET Emilie - LOPEZ Chantal - ROUSSET Agnès

Absents : Monsieur SOULIÉ Christophe

Procurations : Madame PAILLÉS Séverine à Monsieur FOREZ Daniel
Madame LABROUSSE Marlène à Monsieur BOUTES Francis
Madame GALZY Isabelle à Monsieur LAVIT Frédéric
Monsieur DE BARROS Claudy à Madame LOPEZ Chantal

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

70 /2023 Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 27 février 2018 portant création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe territorial à temps non complet (20/35^{ème})

Vu l'arrêté n°50/2020 en date du 09 mars 2020 portant modification de la durée hebdomadaire de travail

Afin de palier à la nécessité du service, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y aurait lieu d'augmenter la durée hebdomadaire de cet emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe territorial à 32 heures.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE DE SUPPRIMER à compter du 1^{er} octobre 2023, le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe territorial à temps non complet - durée hebdomadaire 28 heures,

DECIDE DE CREER à compter de cette même date, le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe territorial à temps non complet - durée hebdomadaire 32 heures,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

